



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 42

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 10 mars 2021

OBJET :

DE-21-03-1-06) CONTRAT D'ADHESION A L'ASSURANCE CHOMAGE

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi dix mars à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 25 février 2021 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN.

Absents excusés : M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210310-lmc1H8145H1-DE
Date de réception en Préfecture : 15/03/2021
Date de Publication : 15/03/2021

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code du travail et notamment les articles L5422-1 et suivants, L5422-14 et suivants, L5424-1 et suivants, R1234-9 et suivants, R5422-6 et suivants,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2008-126 du 13 février 2008, relative à la réforme de l'organisation du service public de l'emploi ;

Vu la circulaire n°2012-1 du 3 janvier 2012 relative à l'indemnisation du chômage des agents du secteur public ;

Vu la convention du 14 mai 2014 relative à l'indemnisation du chômage, les règlements annexés et les accords d'application en vigueur ;

Vu le contrat d'adhésion à l'assurance chômage proposée par l'URSSAF et annexé ;

Considérant l'intérêt financier pour la Ville et la simplification des démarches pour les agents concernés ;

Considérant l'ensemble des conditions proposées par l'URSSAF dans le contrat annexé qui vont en faveur d'une adhésion à l'assurance-chômage ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 01 mars 2021,

DÉLIBÈRE

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20210310-Imc1H8145H1-DE Date de réception en Préfecture : 15/03/2021 Date de Publication : 15/03/2021

à la majorité (1 voix contre : Mme BALAGNA-RANIN, - 5 abstention(s) : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT,)),

ARTICLE I : Approuve le contrat d'adhésion de la commune à l'assurance chômage proposé par l'URSSAF.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer le contrat d'adhésion ainsi que tout acte et document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE III : La dépense sera imputée sur le budget principal- chapitre 012.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé